

CROCS, une mission d'homme-orchestre : adapter l'architecture à la pédagogie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **45 (1972)**

Heft 7

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Adapter l'architecture à la pédagogie

32

Au travail depuis 1965, le Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS) s'apprête donc à remettre son rapport final, à fin 1972, à la ville de Lausanne qui l'a mandaté. Nous analyserons rapidement les vastes travaux publiés dans trois cahiers correspondant à trois phases de l'étude, intitulés «Directives fonctionnelles», «Directives de projet» et «Directives d'exécution», et qui règlent l'ensemble de la construction dans toutes ses étapes (élaboration du programme, infrastructure, structure métallique, second œuvre, installations techniques et aménagements intérieurs et extérieurs) de manière impérative pour tout architecte mandaté par la Municipalité pour une construction scolaire selon le «système CROCS».

En première phase, le CROCS devait se livrer à une étude systématique des besoins pédagogiques qui lui permit d'établir des directives fonctionnelles applicables à la programmation et à l'avant-projet des constructions scolaires. Celles-ci définissent les espaces et installations nécessaires à la pédagogie moderne et assurent leur mise en place dans les futurs bâtiments scolaires lausannois. Elles traitent :

- des problèmes posés par l'implantation des bâtiments scolaires dans le contexte urbain;
- des critères de choix pour l'emplacement des terrains (implantation évitant les mouvements de terre);
- de la typologie des bâtiments en fonction des caractéristiques des programmes, de l'âge des enfants, des cycles des sections et des diverses filières qui les relient;
- des schémas de distribution adaptés aux différents types de bâtiments et cycles d'étude;
- des conditions générales de confort (dimensions, éclairage, acoustique, chauffage et ventilation) pour les locaux éducatifs;
- des locaux d'enseignement polyvalents et des salles spéciales;
- de la répartition des surfaces au sein du groupe scolaire, avec une proportion accrue aux surfaces éducatives;
- des circulations et relations entre les différentes activités scolaires;
- enfin, de la mise au point d'une méthode de contrôle économique selon l'analyse des rapports de surface et du coût des ouvrages.

La seconde phase des travaux, plus technique, elle, devait correspondre à l'élaboration des cahiers «Directives de projet» et «Directives d'exécution», et concerner la mise au point des bâtiments. D'elle est issu un système struc-

turel de construction, d'un genre propre aux réalisations CROCS et triplement caractéristique :

- Il est entièrement modulé en plan (horizontal) et en coupe (vertical) selon un quadrillage de base de 0 m. 60 x 0 m. 60 et 2 m. 40 x 2 m. 40 pour le quadrillage de composition, dimensions courantes dans l'industrie dont l'adoption permet aux architectes du CROCS de réaliser une première économie sur les commandes de matériel.

- Il est bidirectionnel et autostabilisé. L'ossature métallique est composée de cadres rigides dans les deux directions, de piliers circulaires et de poutres en grillage. La rigidité horizontale du bâtiment est assurée par soudure des dalles sur la structure métallique.

- Il est «flexible» et ne prévoit que des parois intérieures amovibles, métalliques et indépendantes des plafonds, permettant le recloisonnement d'un étage en quelques jours seulement. Les parois sont isolées phoniquement, l'isolation se poursuivant au-delà du plafond constitué par un «vide technique» de 60 cm.

Ainsi le «système CROCS» prévoit-il, en matière de circulation, cinq types d'escaliers pouvant être installés en chaque zone de chaque champ structurel. Et ce n'est là qu'un exemple de la grande souplesse qui caractérise le système.

L'ultime phase des travaux du CROCS fut opérationnelle, dès 1969 à Morges (collège de Beausobre), et à Lausanne, avec plusieurs petites constructions pilotes, dont celle des Figuiers, suivies des trois importants groupes scolaires de Coteau-Fleuri, du Pavement et de la Vallée de la Jeunesse.

Les résultats étant enchanteurs, les délais de réalisation très courts (neuf à quatorze mois) et les prix de construction inférieurs de 10 à 15% aux prix traditionnels, le travail ne manquera pas, en 1972 et dans les prochaines années, aux architectes opérationnels du CROCS. Qui de l'organisme officiel prêt à «prendre la relève» ou du CROCS lui-même concrétisera les projets de Grand-Vennes, des Bergières, de Prélaz, de Montriond et du Désert? Ceux-ci sont déjà attribués à des architectes privés. Mais, quoi qu'il en soit, ils conserveront les nombreux atouts des «réalisations CROCS».